



Les compétences des entités politiques en Belgique

Solutions

2. Ensuite, liez les compétences (à gauche) à l'État fédéral, aux Régions ou aux Communautés (à droite).

I'État fédéral	les Régions (f.)	les Communautés (f.)
1. les affaires étrangères (f., pl.)	9. l'aménagement (m.) du territoire	15. l'aide (m.) aux personnes
2. la défense	10. l'économie (f.)	16. la culture
3. les finances (f., pl.)	11. le logement	17. l'enseignement (m.)
4. la justice	12. la politique de l'emploi	18. la jeunesse
5. la migration	13. la protection de l'environnement	19. la santé
6. le nucléaire	14. le transport	
7. la police fédérale		
8. la sécurité sociale		

Source : Infor Jeunes Bruxelles, « Comprendre le système politique belge : fédéralisme, communautés, régions ! », URL : <https://youtu.be/i-JCgQEpWzc> (08/05/2019).

Pour savoir plus (liens utiles)

État fédéral : Belgium.be, « Les compétences des autorités fédérales », URL : https://www.belgium.be/fr/la_belgique/pouvoirs_publics/autorites_federales/competences_autorites_federales (08/05/2019).

Régions : Belgium.be, « Les compétences des régions », URL : https://www.belgium.be/fr/la_belgique/pouvoirs_publics/regions/competences (08/05/2019).

Communautés : Belgium.be, « Les compétences des communautés », URL : https://www.belgium.be/fr/la_belgique/pouvoirs_publics/communautes/competences (08/05/2019).